

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible de l'ONU : 15.5 - Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

Indicateur 15.i6 : Populations d'oiseaux communs spécialistes

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

L'indicateur « **Population d'oiseaux communs spécialistes** » mesure le taux d'évolution de l'abondance des oiseaux communs spécialistes métropolitains.

Concepts :

Une espèce est considérée comme spécialiste d'un habitat donné lorsqu'au moins deux tiers de ses effectifs sont concentrés dans ce seul habitat. Elle est considérée comme généraliste lorsqu'elle n'est pas spécialiste et qu'elle n'est pas non plus absente d'un habitat.

Les espèces spécialistes d'un habitat ont des exigences écologiques plus strictes que les espèces généralistes et une gamme de conditions environnementales plus étroites. En cas de perturbations, ces espèces sont plus affectées que les espèces généralistes *a priori* plus tolérantes aux changements. Une baisse de l'abondance des populations spécialistes est ainsi le reflet d'une perturbation des habitats, qualitative ou quantitative, concernant par exemple une diminution des ressources alimentaires, une augmentation du dérangement ou une réduction de la disponibilité en sites de nidification.

Champ :

France métropolitaine

Commentaires :

Les oiseaux occupent des positions variées et souvent élevées au sein des chaînes alimentaires, ce qui en fait de bons indicateurs de la fonctionnalité des milieux et plus généralement de l'état de la biodiversité. Le suivi des oiseaux présente un grand intérêt puisqu'il rend compte de l'état de santé des écosystèmes. Par ailleurs, les oiseaux sont le seul groupe d'espèces dont la distribution est suivie à l'échelle nationale depuis près de 30 ans.

La Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 a pour finalité de stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique.

L'indicateur « **Population d'oiseaux communs spécialistes** » est proche de l'indicateur Onusien 15.5.1. « Indice de la Liste rouge ».

Cet indicateur existe aussi à l'échelle européenne.

Méthodologie

Méthode de calcul :

Indice d'abondance des oiseaux communs :

Cet indicateur est basé sur les taux de variations des populations de 73 espèces communes échantillonnées annuellement de manière standardisée. Les données sont agrégées à l'échelle du carré : pour chaque espèce et chaque année, la donnée utilisée est la somme des abondances maximales observées entre les passages sur chaque point d'un carré.

Les indices annuels d'abondances sont obtenus à l'aide de « rtrim » (modèles log-linéaires, voir https://cran.r-project.org/web/packages/rtrim/vignettes/TRIM_methods_v2.pdf ; <https://cran.wustl.edu/web/packages/rtrim/index.html>). Les modèles utilisés prennent en compte les sites et l'année de collecte. Les variations d'abondance sont estimées pour chaque espèce et chaque année puis une moyenne géométrique des indices de variations annuels par groupe d'espèces, sans pondération, est réalisée pour obtenir les variations d'abondance annuelles du groupe d'espèce. L'année 1989 est utilisée comme année de référence (base 100).

Pour chaque groupe d'espèces, une régression linéaire des indices annuels d'abondance en fonction de l'année est effectuée. On en extrait un coefficient qui correspond à l'effet de l'année, dont on déduit un pourcentage de déclin / de croissance sur la période, en multipliant ce coefficient par le nombre d'années de la période considérée.

Les [grands principes du protocole](#) et le [protocole détaillé](#) sont accessibles au téléchargement.

Désagréations retenues :

Par type d'espèces : espèces spécialistes, espèces généralistes, espèces spécialistes des milieux agricoles, espèces spécialistes des milieux forestiers, espèces spécialistes des milieux bâtis

Désagréations territoriales :

Une désagréation territoriale existe (2003-2013) déclinée par région pour chaque groupe d'oiseaux pour caractériser les variations d'abondance. Une révision est en cours.

Source des données

Description :

La production de cet indicateur est assurée par le Centre d'écologie et de sciences de la conservation (CESCO) et l'Unité mixte de service « Patrimoine naturel » (OFB-CNRS-MNHN).

Les données utilisées pour calculer cet indicateur sont issues du programme de sciences participatives STOC-EPS réalisé dans le cadre de Vigie Nature et piloté par le Muséum national d'histoire naturelle et la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Ce programme STOC-EPS consiste en l'échantillonnage aléatoire stratifié d'oiseaux pendant leur nidification. À ce jour, 154 espèces sont concernées, ces inventaires visant des oiseaux nicheurs communs. Les relevés sont réalisés par un réseau de plusieurs centaines d'observateurs professionnels et amateurs chaque année, et représentent en moyenne 854 carrés prospectés par an en France (depuis 2001). En 2021, 1 110 carrés ont été prospectés.

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

On notera que le protocole a été modifié en 2001 afin de gagner en représentativité. Depuis cette date, l'échantillonnage est aléatoire alors que le choix des sites était auparavant laissé à l'observateur.

En 2022, des données anciennes ont été intégrées aux calculs. Cela aboutit à une révision complète ou depuis 2016 selon les espèces.

Références / Publications

[Observatoire National de la Biodiversité - Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes](#)
[Suivi temporel des oiseaux communes](#)